

PROPOSITION D'ANNONCE POUR SEMAINE SAINTES ET PÂQUES 2019

« **IL VIT, LE CHRIST, NOTRE ESPERANCE !** » cette proclamation du pape François (dans l'exhortation post-synodale qu'il vient de publier à l'adresse des jeunes) et que reprend notre évêque dans son message pascal, **C'EST LE CŒUR DE NOTRE FOI.**

C'est parce que nous croyons que le Christ est ressuscité et qu'avec Lui (et ceux que nous aimons) nous ressusciterons, que nous sommes si nombreux à célébrer chaque année le dimanche des Rameaux, la Semaine sainte et la Fête de Pâques.

Cette Bonne nouvelle est la **RAISON D'ÊTRE** de l'Eglise !

Une Eglise confrontée aux fautes de ses membres et qui se reconnaît mise à l'épreuve ; mais qui dans sa faiblesse se sait pourtant appelée plus que jamais à témoigner de la proximité de Celui que les hommes appellent Dieu et qui s'est fait connaître pleinement en Jésus Christ.

L'Evangile ouvre des perspectives d'espérance en même temps qu'il invite à l'exercice de nos responsabilités.

Pour accomplir sa mission l'Eglise compte sur les **DONS** et les **TALENTS** de chacun de ses membres, tant au plan matériel qu'au plan spirituel.

- Le Denier de l'Eglise auquel le diocèse appelle à contribuer aujourd'hui, va bien au-delà du simple geste financier.
C'est **UN ACTE DE FOI** et d'espérance dans lequel ce qui compte ce n'est pas la somme que l'on donne - mais le geste que l'on fait !
C'est aussi un acte de **JUSTICE** qui permet d'assurer la rémunération des prêtres en France depuis 1905.
- Le Denier **CE N'EST PAS UN DON AU « CAS PAR CAS »** comme la quête, l'offrande de messe, le casuel versé ponctuellement pour la cérémonie d'un baptême ou d'un mariage ; et qui sont tous les trois réservés au fonctionnement de la paroisse.
- Le Denier c'est le don « **DURABLE** » pour la **MISSION**, celui de la **FIDELITE** qui permet à l'Eglise, année après année et génération après génération, d'annoncer, célébrer, servir en attendant le retour du Seigneur dans la Gloire.

Ensemble, soutenons la **MISSION**, soutenons nos **PRETRES**, donnons au denier !

→ au moyen des documents mis à disposition

→ en ligne sur www.donnons-gard-catholique.fr

→ déduction fiscale pour les personnes soumises à l'impôt sur le revenu

